PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 19 février 2025 à 9 h 17 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, M. Nicholas Borne, via l'application Teams, ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250219-602

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION ET QUITTANCE - INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. - 101-24-21956/SSL ET 10-2024-VO-0392

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance à intervenir entre Industrielle Alliance Assurance auto et habitation inc. et Ville de Laval dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 540-22-031506-248;

d'émettre un chèque libellé à l'ordre de l'Industrielle Alliance Assurance auto et habitation inc. et y indiquer le numéro de dossier 540-22-031506-248 et au montant prévu à ladite convention, en règlement complet et final de ce dossier, en capital, intérêts et frais;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1830235)
(SD-2024-6671)

CE-20250219-603

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR - CHRISTIANE PICHETTE, MICHELINE PICHETTE ET SÉBASTIEN PICHETTE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval et Christiane Pichette,

Micheline Pichette et Sébastien Pichette dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-014212-202;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville ladite convention, de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-532)

CE-20250219-604 RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 24 janvier 2025.

(SD-2025-426)

CE-20250219-605 ENGAGEMENT TEMPORAIRE - PILOTE D'AFFAIRES GESTION DE PROJETS - EXPÉRIENCE CITOYENNE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54563, pour une période de 104 semaines, au poste de pilote d'affaires gestion de projets au Service de l'expérience citoyenne, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-520)

CE-20250219-606 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13077-F - ENGAGEMENT TEMPORAIRE - PILOTE D'AFFAIRES GESTION DE PROJETS - EXPÉRIENCE CITOYENNE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13077-F, un montant de 332 900 $, sur un terme de 5 ans.

(SD-2025-520)

CE-20250219-607 ENGAGEMENT TEMPORAIRE - PILOTE D'AFFAIRES GESTION DE PROJETS - EXPÉRIENCE CITOYENNE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55666, pour une période de 104 semaines, au poste de pilote d'affaires gestion de projets au Service de l'expérience citoyenne, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-523)

CE-20250219-608 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13077-F - ENGAGEMENT TEMPORAIRE - PILOTE D'AFFAIRES GESTION DE PROJETS - EXPÉRIENCE CITOYENNE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13077-F, un montant de 332 900 $, sur un terme de 5 ans.

(SD-2025-523)

CE-20250219-609 TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 7 février 2025.

(SD-2025-591)

CE-20250219-610 ENGAGEMENT TEMPORAIRE - COMMISSAIRE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54291, pour une période de 52 semaines, au poste de commissaire au Service du développement économique, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-659)

CE-20250219-611

ENGAGEMENT PERMANENT - SUPERVISEUR PEINTURE ET MOBILIER URBAIN - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55677, avec une période de probation de 12 mois, au poste de superviseur peinture et mobilier urbain au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2025-685)

CE-20250219-612

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - COMMISSAIRE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53084, pour une période de 52 semaines, au poste de commissaire au Service du développement économique, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-695)

CE-20250219-613

STAGE - SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 28 étudiants de l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ) à effectuer un stage non rémunéré, pour une

période de 3 semaines, au poste de stagiaire au Service de sécurité incendie, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2025-699)

CE-20250219-614 SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 3 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 13 février 2025.

(SD-2025-716)

CE-20250219-615 SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 13 février 2025.

(SD-2025-717)

CE-20250219-616 RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer au sein du comité de retraite du régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval Mme Marie-Claude Boudreau, cheffe éthique et conformité au Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval, conformément au Règlement L-13047, et ce, en remplacement de Mme Elizabeth Ferland.

(SD-2025-723)

CE-20250219-617 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PROJETS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la planification et de réalisation de projets et la Direction générale adjointe infrastructures, soit:

la création du code budgétaire suivant:
70105-Construction-119000-Construction;

la modification et le transfert budgétaire du poste permanent vacant de gestionnaire de projets d'envergure (0043), classe 12, au salaire annuel de 129 092,21 $ avec un seuil d'engagement de 98 139,91 $, en un poste permanent de chef des opérations de construction, classe 10, au salaire annuel de 140 898,18 $ avec un seuil d'engagement de 112 718,54 $;

du code budgétaire: 70102-116000-111150;
au code budgétaire: 70105-119000-111120;

de financer le poste de chef des opérations en construction par les règlements d'emprunt des projets sur lesquels il sera affecté, soit la cour municipale (Règlement L-13127) et l'infrastructure culturelle du centre-ville de Laval (Règlement L-13025);

l'abolition du poste permanent de conseiller en analyse et contrôle de gestion, classe 8, au salaire annuel de 112 435,14 $ avec un seuil d'engagement de 85 476,68 $;

code budgétaire: 70101-115000-111150;

la création, à la Direction générale adjointe infrastructures, d'un poste en surplus de structure de conseiller en analyse et contrôle de gestion au salaire annuel de 112 435,14 $ avec un seuil d'engagement de 85 476,68 $;

code budgétaire: 12101-130600-111150;

les transferts budgétaires des postes et la réaffectation des employés tel qu'illustré au rapport RH joint au sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2025-691)

CE-20250219-618 TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 17 février 2025.

(SD-2025-700)

CE-20250219-619 PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire des lots 3 297 643, 3 297 644, 3 297 645 et 3 297 646 du cadastre du Québec, situés aux 5, 15 et 25, rue de Berri, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-661)

À 12 h 08, la séance est suspendue.

À 13 h 33, la séance se poursuit. Tous les membres sont présents à la salle du conseil.

CE-20250219-620 PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire des lots 1 440 653, 1 440 654, 1 440 655, 1 440 656, 1 440 657, 1 440 658, 1 440 659, 1 440 660, 1 440 662, 1 440 663, 1 440 664, 1 440 665, 1 440 666, 1 440 667, 1 440 668, 1 440 669 , 1 440 670, 1 440 671, 1 440 672, 1 440 773, 1 440 673, 1 440 674, 1 440 675, 1 440 676, 1 440 677, 1 440 678, 1 440 679, 1 440 680, 1 440 681, 1 440 682, 1 440 683, 1 440 684, 1 440 685, 1 440 686, 1 440 687, 1 440 688, 1 440 689, 1 400 690, 1 400 691, 1 440 692, 1 440 693, 1 440 694, 1 440 695, 1 440 696, 1 440 697, 1 440 698, 1 440 699, 1 440 700, 1 440 701, 1 440 702 et 1 440 703 du cadastre du Québec, situés au 4181, rue de la Seine, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-539)

CE-20250219-621 PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 472 923 du cadastre du Québec, situé au 400, rue de la Station, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-657)

CE-20250219-622 PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 377 233 du cadastre du Québec, situé aux 473 et 475, chemin de la Lorraine, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-660)

CE-20250219-623 PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 641 463 du cadastre du Québec, situé aux 168 et 170, rue de Lisieux, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-665)

CE-20250219-624 PROCÉDURES - FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires appropriées pour contrer les moyens de

pression de la Fraternité des policiers de Laval.

(SD-2025-804)

À 14 h 22, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière